

ACTION URGENTE

UNE VICTIME DE TORTURE ARRÊTÉE POUR LA TROISIÈME FOIS

Plus d'un mois après son arrestation, Adora Faye de Vera, victime de la loi martiale, est toujours détenue pour meurtre, tentative de meurtre et rébellion. Ses proches nient les accusations portées contre elle et affirment qu'elle est prise pour cible en raison de son militantisme, notamment de son travail pour rendre justice aux victimes de violations commises au nom de la loi martiale. Ancienne prisonnière politique soumise à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements en 1976, Adora Faye se trouvait à Quezón City pour recevoir des soins médicaux quand elle a été arrêtée le 24 août. Amnesty International appelle les autorités des Philippines à abandonner les poursuites contre Adora Faye et à la libérer immédiatement. La dégradation de son état de santé justifie également sa libération.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Justice :
Secretary Jesus Crispin C. Remulla
Department of Justice
Padre Faura Street, Ermita
Manila, Philippines 1000

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation concernant le maintien en détention d'Adora Faye de Vera, militante des droits des femmes et ancienne prisonnière politique qui a été torturée et soumise à d'autres mauvais traitements à l'époque de la loi martiale. Les accusations portées contre elle sont infondées et son arrestation est arbitraire. Je vous demande l'abandon des poursuites engagées à son encontre et sa libération immédiate, notamment au vu de son état de santé.

J'ai appris avec inquiétude que, selon des proches d'Adora Faye, elle n'avait pu parler avec sa famille et son avocat que deux jours après avoir été arrêtée le 24 août à Quezón City, où elle s'était rendue pour recevoir des soins médicaux pour de l'asthme chronique et de l'anémie. Par la suite, elle a indiqué à sa famille et son avocat que les personnes ayant procédé à son arrestation, probablement des fonctionnaires de police, s'étaient fait passer pour des membres d'un autre organe gouvernemental (le Bureau de la protection contre les incendies), lui avaient présenté un mandat d'arrêt datant de 16 ans dont elle n'a pas pu voir le contenu hormis son nom, et ne l'avaient pas informée des charges retenues contre elle ni de ses droits, tels que l'accès à une assistance juridique. Ses proches pensent que les accusations portées contre elle sont forgées de toutes pièces et qu'elle est prise pour cible en raison de ses activités de défense des droits humains, notamment de ses efforts pour que les victimes de violations commises au nom de la loi martiale obtiennent justice.

Le gouvernement n'a eu de cesse d'accuser des défenseur-e-s des droits humains et des militant-e-s d'être membres du Parti communiste des Philippines–Nouvelle Armée du peuple (CPP-NPA), ce qui entraîne une augmentation des attaques, y compris des homicides, à l'encontre de ces personnes. Les autorités des Philippines se sont engagées à plusieurs reprises à respecter, protéger, promouvoir et concrétiser les droits humains, mais l'arrestation et le maintien en détention d'Adora Faye montrent que la situation des droits humains s'est nettement dégradée dans le pays.

Afin de vous conformer à votre position officielle, je vous prie instamment :

- d'abandonner les poursuites contre Adora Faye et de la libérer immédiatement, en particulier au vu de la dégradation de son état de santé ;*
- de veiller à ce qu'elle bénéficie d'un accès rapide et adapté à des examens et des soins médicaux en attendant sa libération ;*
- d'enquêter dans les meilleurs délais de manière approfondie, impartiale, indépendante, transparente et efficace sur les allégations d'irrégularités pendant et après son arrestation, et de traduire en justice dans le cadre d'un procès équitable les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements.*

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

C'est la troisième fois que les autorités philippines arrêtent la militante et poétesse Adora Faye de Vera. En 1976, elle a été détenue une première fois sous la loi martiale et soumise à des actes de torture et d'autres mauvais traitements, dont des violences sexuelles, aux mains de l'armée. Elle a ensuite été arrêtée une nouvelle fois en 1983. Un [rapport d'Amnesty International](#) publié en 1982 au sujet de son arrestation de 1976 indiquait :

« Adora Faye de Vera, alors âgée de 22 ans, mariée et mère d'un enfant, a été arrêtée sans mandat le 1^{er} octobre 1976 par une équipe composée de membres réguliers et du renseignement de la Gendarmerie des Philippines (PC) en même temps que deux autres personnes, Rolando Federis et Flora Coronacion [...]. Entre octobre 1976 et le 30 juin 1977, date de la libération d'Adora Faye de Vera, tous trois ont été transférés d'un site de détention secrète à l'autre et soumis continuellement à des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Les femmes ont été violées à plusieurs reprises pendant cette période. Toutes leurs demandes en vue de prévenir leurs proches, de bénéficier d'une assistance juridique, d'être transférés dans un centre de détention officiel et de recevoir des soins médicaux ont été rejetées [...]. Les deux autres personnes arrêtées avec Adora Faye de Vera, Rolando Federis et Flora Coronacion, sont toujours portés disparus et sont présumés morts. »

Son mari, le responsable associatif Manuel Manaog, a été enlevé en 1990 et reste porté disparu.

Adora Faye figurait parmi 10 personnes à l'initiative d'une action collective contre le patrimoine de la famille du président Bongbong Marcos Jr, engagée aux États-Unis en 1986 pour tenter d'obtenir justice pour les victimes d'atteintes aux droits humains commises sous la loi martiale durant la présidence de son père décédé, Ferdinand Marcos Sr. Le tribunal américain a estimé que ce dernier était coupable de violations des droits humains et que son patrimoine pouvait être utilisé pour indemniser les victimes.

Le 24 août 2022, Adora Faye, désormais âgée de 66 ans, a été arrêtée par des agents armés affirmant être des policiers alors qu'elle se trouvait à Quezón City pour se faire soigner pour de l'asthme chronique et de l'anémie. Selon l'organisation de défense des droits humains Karapatan, deux femmes en uniforme sont venues à son appartement et se sont présentées comme des membres du Bureau de protection contre les incendies (BFP) qui étaient là pour contrôler les lieux à la recherche de marijuana. Elles sont ensuite parties, avant de revenir avec d'autres personnes, armées et affirmant être des fonctionnaires de police, pour annoncer à Adora Faye qu'elle était en état d'arrestation.

Celle-ci a été conduite à l'aéroport, puis à un poste de police dans la province d'Iloilo, à des centaines de kilomètres de Quezón City. Pendant deux jours, Adora Faye a été empêchée par la police de contacter son avocat et ses proches. Le 26 août, un membre de sa famille, un avocat et des assistant-e-s juridiques sont arrivés au poste de police après avoir eu confirmation du lieu où elle se trouvait. Elle a été examinée par un médecin l'après-midi même.

La police a accusé Adora Faye d'être une cadre du Parti communiste des Philippines (CPP), en affirmant que des mandats d'arrêt avaient été délivrés contre elle pour meurtre, tentative de meurtre et rébellion dans l'affaire d'une embuscade présumée au cours de laquelle des membres des forces de sécurité auraient été tués en 2009.

Le « marquage rouge » – pratique des autorités ou de dénonciateurs anonymes consistant à accuser des militant-e-s et des défenseur-e-s des droits humains de liens avec des groupes armés – est un phénomène qui existe depuis plusieurs décennies. Il a cependant pris de l'ampleur au cours des dernières années, sous la présidence de Rodrigo Duterte, après l'arrêt des pourparlers de paix entre le gouvernement et le CPP en 2017. Le décret 70 que Rodrigo Duterte a signé par la suite prévoit « une approche nationale de la lutte contre les groupes terroristes communistes locaux » et a débouché sur la création du Groupe de travail national pour mettre fin au conflit armé communiste local (NTF-ELCAC). Pour les observateurs, ce moment a marqué le début d'une nouvelle campagne de « marquage rouge », de menaces et de harcèlement dirigés contre des défenseur-e-s des droits humains, des militant-e-s politiques, des avocat-e-s, des syndicalistes et d'autres groupes considérés comme ayant des liens avec la gauche progressiste.

De nombreuses organisations de défense des droits humains, dont Amnesty International, et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme ont appelé à la cessation immédiate de cette approche, en exprimant leur inquiétude face au fait que cette stratégie anti-insurrectionnelle à la portée dangereusement large a entraîné une augmentation du nombre de violations des droits fondamentaux des défenseur-e-s des droits humains et des militant-e-s politiques dans tout le pays.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 13 décembre 2022

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Adora Faye de Vera (elle)